

## Séance du 21 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le 21 janvier à 20 h 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 14/01/2014, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Joël PERROUX - Marylène LOISEAUX - Patrick ROBINEAU - Odette RENOUX - Jean-Pierre DEVERS - Jacques BRUERE - Mireille BEAUPIED.

Absent : Géraud de LAFFON

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Assistaient à la séance : Mme CLERC (cabinet URBAN'ism) et Mme DUBREUIL (DDT de Chinon)

### P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme :

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du rapport du Commissaire-Enquêteur suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 28 octobre au 29 novembre 2013
- de l'avis de la CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles)
- des avis des PPA (Personnes Publiques Associées)
- des remarques portées sur le registre mis à disposition du public

Au vu de toutes ces remarques qui ne remettent pas en cause le projet dans sa globalité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le projet et de poursuivre la procédure d'approbation du PLU.

Il fixe la date d'approbation définitive et du vote des délibérations complémentaires (droit de préemption et clôtures) au 4 mars prochain.

### P.L.U. : volet environnemental - avenant :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 qui concerne la tranche conditionnelle « évaluation environnementale » du PLU pour un montant de 4 850 € HT (Thema Environnement).

Le coût total de l'élaboration du PLU s'établit donc à 30 912.50 € HT qui se répartissent comme suit :

- URBAN'ism : 21 212.50 € HT
- THEMA Environnement : 9 700 € HT

### Brocante du 18 mai :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes concernant la traditionnelle Foire à la Brocante qui aura lieu le dimanche 18 mai prochain :

- l'organisation est confiée au Comité des Fêtes de Gizeux
- il est instauré un tarif de 1€ les 5 mètres (ou 2€ les 10 mètres)
- le centre du village sera fermé à la circulation et un itinéraire de déviation sera mis en place conjointement avec les services du STA de l'Ile Bouchard.

### Questions diverses :

- le Conseil Municipal décide de faire des plantations sur le parking de la salle des Fêtes, en bordure du chemin.
- le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis pour la mise en place d'un éclairage sur l'aire de campings cars et le parking de la salle Plailly.
- Le Conseil Municipal décide de faire restaurer en 2014 le vitrail n°16 à l'église
- le Conseil Municipal constate l'état d'avancement des travaux à la Mairie